

13 stations du Port de Plaisance du Cap d'Agde sont desservies par les bateaux-navettes des Coches d'Eau



L'Île des Loisirs Lunapark desservie par les bateaux-navettes des Coches d'Eau



L'Embarcadère Principal, à l'angle du quai Jean Miguel et du quai du Beaupré au Cap d'Agde, proche de l'Office de Tourisme.





PASS SAISONNIER

illimité

À MOINS DE 3 € PAR JOUR!

Les Coches d'Eau **Embarcadère principal**

à l'angle du quai Jean Miquel et du quai du Beaupré, proche de l'Office de Tourisme 34300 Cap d'Agde



Tél: + 33 (0)6 09 61 06 58 contact@les-coches-deau.fr www.les-coches-deau.fr

















Suivez-nous sur

★ @Lescochesdeauducap













PASS SAISONNIER ILLIANTÉ



FACILITEZ VOS TRAJETS DANS LE PORT DE PLAISANCE DU CAP D'AGDE

Si vous travaillez au Cap d'Agde en tant que saisonnier, choisissez de vous déplacer à bord des bateaux-navettes des Coches d'Eau. Grâce aux 13 stations qui desservent les plus importants lieux d'activités autour du Port de Plaisance du Cap d'Agde, vous vous rapprochez de votre lieu de travail, tout en évitant la circulation dense.

- Le PASS SAISONNIER est réservé aux salariéssaisonniers du Cap d'Agde.
- Il est délivré à l'Embarcadère principal des Coches d'Eau, situé à l'angle du quai Jean Miquel et du quai du Beaupré au Cap d'Agde, proche de l'Office de Tourisme.
- Il permet de voyager avec les bateaux des Coches d'Eau autant de fois que l'on veut, sur la durée de validité, pendant les horaires de fonctionnement des bateaux.
- Il est souscrit pour une durée de 1 mois de date à date, il peut donc débuter à n'importe quelle date.
- Il est renouvelable autant de fois que nécessaire dans la saison.
- Le PASS saisonnier est payable en une seule fois.
- En cas de perte ou de vol, le PASS SAISONNIER n'est remplacé qu'une seule fois moyennant une participation de 35€ (frais de gestion).







Bateau-navette EN JOURNÉE

Du 1er avril au 30 septembre

Dépliant horaires à votre disposition à l'Embarcadère Principal ou sur

www.les-coches-deau.fr

- 1 Embarcadère principal
- 2 Port Richelieu
- 3 Port St Martin
- **4** Port Capistol
- **5** Aqualand
- 6 Baie des Anges
- 7 Île des Loisirs
- 8 Croisette Capitainerie
- 9 Île des Pêcheurs Est

LES PLAGES en bateau-navette

Du 10 juillet au 31 août de 10h à 12h et de 14h à 19h un bateau-navette toutes les 30 minutes.

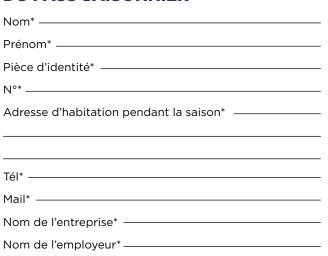
- 1 Embarcadère principal
- **T1** Île des Loisirs
- T2 Île des Pêcheurs Ouest
- T3 Plage Richelieu
- **T4** Yacht Club Plagette



Formulaire de souscription DU PASS SAISONNIER

Date

Signature



*Champs obligatoires - Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre demande. Elles sont à l'usage exclusif des Coches d'Eau. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite "Loi informatique et libertés" telle que modifiée le 06/08/2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la SARL Les Coches d'Eau : contact@les-coches-deau.fr

/ 2021

